

la brève

LETTRÉ D'INFORMATION BIMENSUELLE
1^{ER} JUILLET 2019 | N°396

U2P
union
des entreprises
de proximité

L'U2P lance sa campagne « Les Stagiaires » **PAGE 1 & 2**



Assurance chômage : la priorité est de renforcer l'accompagnement des chômeurs et non de pénaliser les entreprises **PAGE 2**



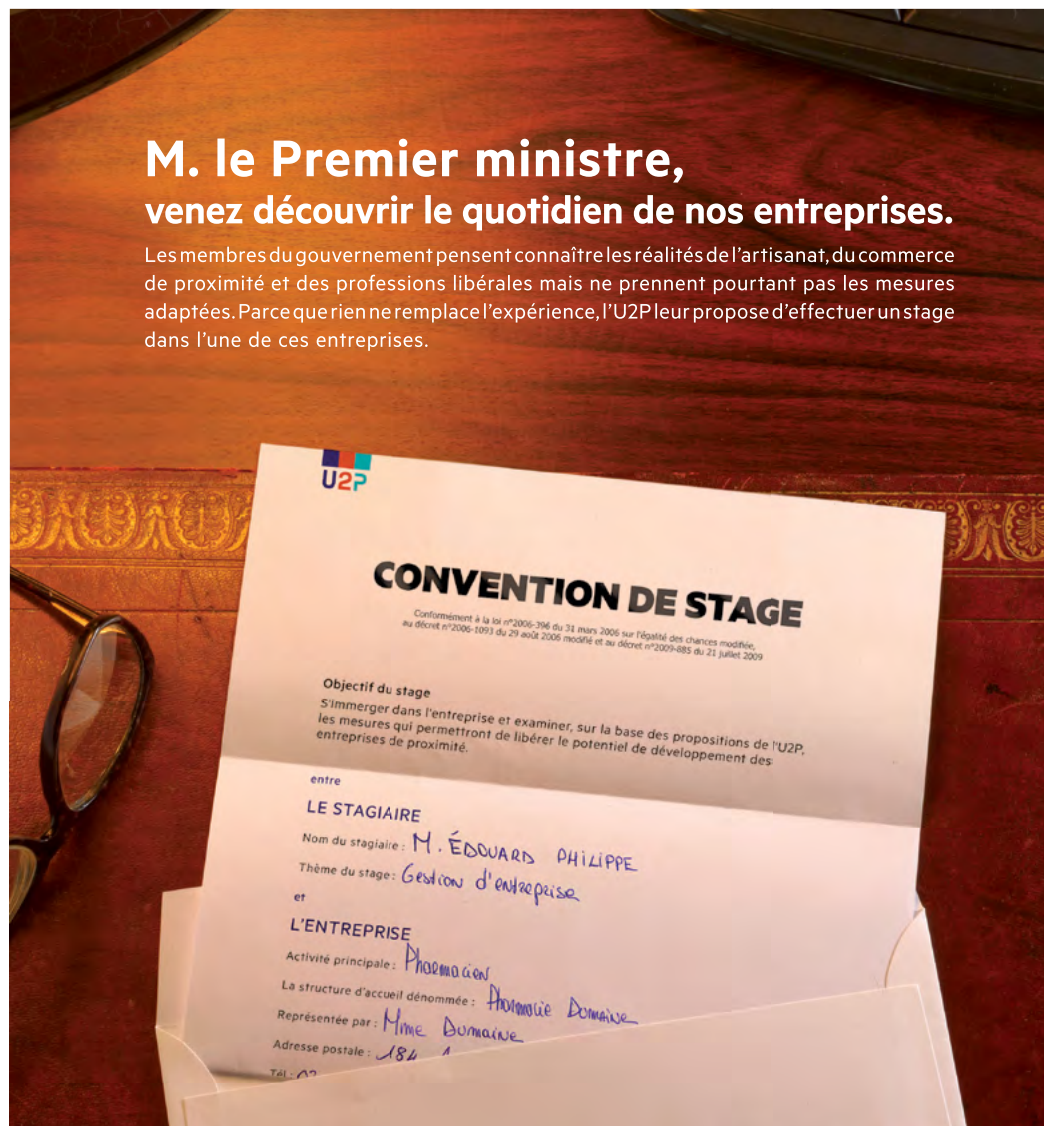
L'application Proximeo fait son entrée sur Android et iOS **PAGE 3**

L'agenda et les brèves **PAGE 4**

Abonnez-vous à la lettre d'information de l'U2P sur u2p-france.fr, rubrique *Recevez l'actualité de l'U2P*

[@U2P_France](https://twitter.com/U2P_France)
[@U2PFrance](https://www.facebook.com/U2PFrance)
[U2P France](https://www.youtube.com/channel/UC1841)

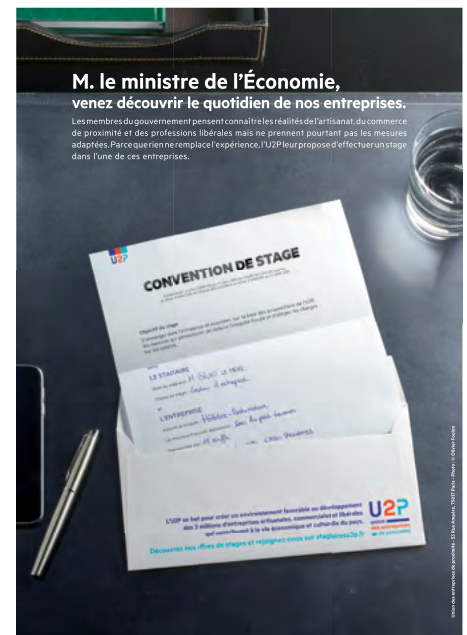
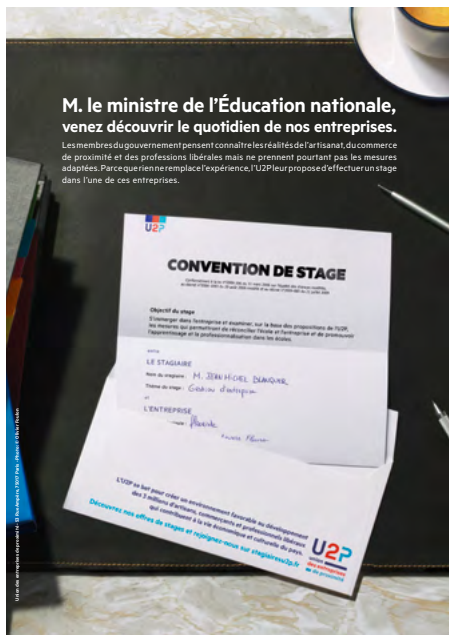
Avec « Les Stagiaires », l'U2P part en campagne pour que les dirigeants politiques prennent conscience des réalités des entreprises de proximité



M. le Premier ministre, venez découvrir le quotidien de nos entreprises.

Les membres du gouvernement pensent connaître les réalités de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales mais ne prennent pourtant pas les mesures adaptées. Parce que rien ne remplace l'expérience, l'U2P leur propose d'effectuer un stage dans l'une de ces entreprises.

ÉDITORIAL — Afin de faire entendre la voix des artisans, des commerçants et des professionnels libéraux, l'U2P en tant qu'organisation patronale interprofessionnelle représentative des entreprises de proximité, a lancé le 26 juin avec ses organisations membres, la CAPEB, la CGAD, la CNAMS, l'UNAPL et la CNATP, une grande campagne de communication nationale pour interpeller le Gouvernement sur la réalité de la vie des 2,8 millions d'entreprises et de leurs besoins spécifiques. *Lire la suite p. 2...*



Les quatre annonces parues dans la presse quotidienne nationale. D'autres conventions de stage, notamment celle adressée au Président de l'Assemblée nationale Richard Ferrand, sont visibles sur stagiairesU2P.fr.

••• À travers des conventions de stage fictives, l'U2P invite des membres du gouvernement, notamment le Premier ministre Édouard Philippe, le ministre de l'Économie et des Finances Bruno Le Maire, la ministre du Travail Muriel Pénicaud et le ministre de l'Éducation et de la Jeunesse Jean-Michel Blanquer, à venir faire un stage chez un pharmacien, un hôtelier-restaurateur, un maçon-carreleur et un fleuriste afin de découvrir le fonctionnement de nos entreprises.

Un dispositif complet

Le coup d'envoi de la campagne, qui s'échelonne tout au long du mois de juillet, a été donné le mercredi 26 juin, jour du Conseil des ministres, par une publication en pleine page dans *Les Échos*, *Le Figaro*, *Le Monde*, *Le Parisien-Aujourd'hui en France* et dans la presse quotidienne régionale (hors *Ouest-France*). Des annonces digitales sont diffusées en parallèle sur les réseaux sociaux et les sites Internet des titres de presse. Un courrier a également été adressé aux dirigeants politiques interpellés.

Le dispositif initial se poursuit avec une campagne de relations presse intensive, qui a déjà donné lieu à une dépêche AFP et à des retombées dans de nombreux médias (*France Info*, *Le Figaro*, *L'Opinion*, *Ouest France*, *20 Minutes*...)

Le réseau de l'U2P est également mobilisé : ses 5 membres, les 120 organisations qui lui sont affiliées et les 115 U2P de région et de département sont appelés à prendre une part active à la campagne.

#Réformes : l'@U2P_france lance aujourd'hui une campagne décalée pour faire valoir les spécificités des #entreprises de proximité.

Le Monde des Artisans
Twitter – 26 juin 2019

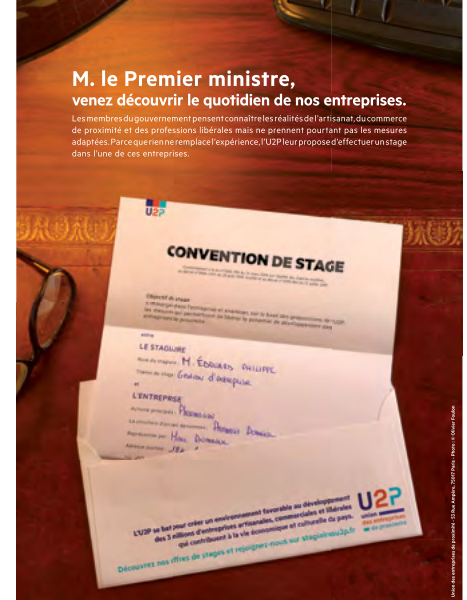
Enfin, le site Internet dédié stagiairesU2P.fr, permet de prendre contact avec l'U2P pour lui apporter son soutien. C'est aussi un portail d'information qui rassemble toutes les propositions de l'U2P pour faciliter le quotidien des artisans, des commerçants et des professionnels libéraux.

La voix de 2,8 millions d'entreprises

Les propositions portées par l'U2P à travers cette campagne font écho aux questions soulevées lors du Grand débat des entreprises de proximité qu'elle a organisé en février dernier. À l'issue de 42 rencontres partout en France, l'U2P avait remis au Gouvernement 54 propositions.

Mais aujourd'hui, plus de trois mois après, les chefs d'entreprise de proximité se sentent négligés par les pouvoirs publics et ont le sentiment de ne pas être compris par les élus qui les représentent. Régulièrement, de nouvelles lois encadrant leurs activités sont votées et ne tiennent bien souvent pas compte de leurs caractéristiques.

Le discours de politique général d'Édouard Philippe allait dans le bon sens, mais il faut aller plus loin. Allègement des charges sur les salaires et des contraintes administra-



tives, lutte contre les distorsions de concurrence (régime de la micro-entreprise, travailleurs détachés), spécificité des indépendants dans la réforme des retraites... Les attentes des chefs d'entreprise artisanale, commerciale et libérale sont nombreuses. Seules des mesures adaptées permettront de créer un environnement favorable à leur développement. ■

Retrouvez les offres de stages adressées au Gouvernement et au Président de l'Assemblée nationale ainsi que les propositions de l'U2P pour répondre aux grands enjeux de l'économie de proximité sur stagiairesU2P.fr et participez à la campagne sur les réseaux sociaux avec le hashtag #StagiairesU2P.

Assurance chômage : la priorité est de renforcer l'accompagnement des chômeurs et non de pénaliser les entreprises

Le Premier ministre et la ministre du Travail ont annoncé le mercredi 18 juin dernier aux partenaires sociaux les mesures retenues par le gouvernement pour réformer l'assurance chômage.

À l'issue de la réunion multilatérale qui s'est tenue en présence d'Édouard Philippe et de Muriel Pénicaud, l'U2P a salué les mesures destinées à améliorer le retour à l'emploi des chômeurs et à rééquilibrer les comptes du régime d'assurance chômage, tout en regrettant le traitement punitif infligé aux entreprises qui ont recours à des contrats de courte durée. L'augmentation de la durée minimale d'activité requise pour prétendre à des indemnités (6 mois au lieu de 4), de

« Nous demandons au gouvernement de ne pas mettre d'obstacles infranchissables pour nos entreprises. Ce serait contraire à l'objectif qu'il poursuit d'un retour au plein emploi. »

Patrick Liébus
Vice-Président de l'U2P

même que l'introduction de plafonnements et d'une dégressivité pour les indemnités les plus élevées, doivent en effet permettre de rééquilibrer les comptes du régime d'assurance-chômage.

En outre, il convient de s'interroger sur le fait que la France dispose d'un des systèmes les plus généreux en Europe alors que le taux de chômage y demeure nettement plus élevé qu'en Allemagne ou en Grande-Bretagne.

Parallèlement l'U2P accueille avec satisfaction le choix du gouvernement d'exonérer les entreprises de moins de 11 salariés et les contrats en alternance du dispositif de bonus-malus. C'est une mesure salubre pour ces entreprises qui sont davantage soumises aux aléas d'activité que les grands groupes et c'est un nouvel encouragement à développer les formations en



alternance qui permettent d'améliorer l'accès à l'emploi.

En revanche l'U2P ne comprend pas la décision de l'exécutif de surtaxer les autres entreprises (plus de 10 salariés) qui embauchent en contrats courts. Qu'il s'agisse d'instaurer un bonus-malus sur les cotisations patronales d'assurance-chômage ou de taxer l'embauche d'extras (CDD d'usage), le risque est de dissuader pure-

ment et simplement les entreprises d'embaucher. Nombre d'emplois sont en effet par nature de courte durée.

Les tensions qui existent aujourd'hui dans certaines professions n'en seront que renforcées. Un comble quand on connaît le volume d'emplois non pourvus aujourd'hui et le maintien d'un chômage de masse en France en dépit d'une légère décrue. ■

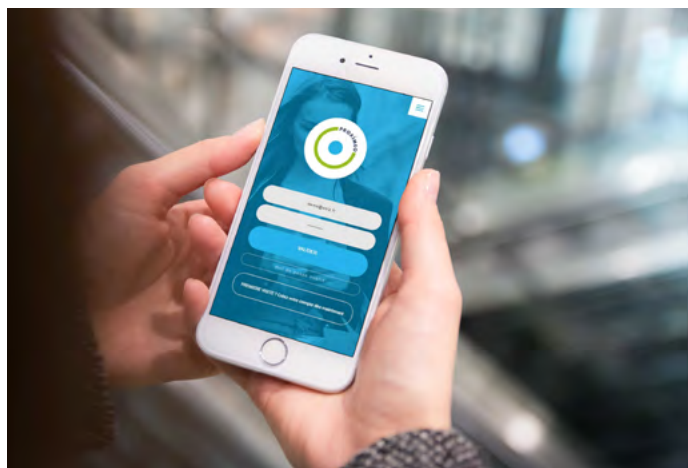
L'application Proximeo fait son entrée sur Android et iOS

Après le lancement de la plateforme internet début mai, Proximeo est désormais accessible à travers une application mobile conçue à la fois pour les téléphones Android et iOS.

Le service Proximeo permet aux salariés et aux chefs d'entreprise de l'artisanat de bénéficier gratuitement d'offres avantageuses en matière d'activités sociales, culturelles et sportives. Il a été mis en place par les partenaires sociaux de l'artisanat (U2P côté employeurs ; CFTD, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO côté salariés) qui, depuis 2010, nouent un dialogue social innovant au niveau régional et à l'extérieur des entreprises de l'artisanat, de façon à prendre en compte les spécificités de ces entreprises.

Proximeo, qui s'adresse à près de 3 millions de bénéficiaires, s'inscrit dans une dynamique inédite pour renforcer l'attractivité des professions de l'artisanat mais aussi fidéliser les salariés des entreprises artisanales, en leur permettant d'accéder à des offres comparables à celles qui sont proposées aux salariés des plus grands groupes.

L'application est d'ores et déjà disponible au téléchargement à la fois pour Android dans le [Play Store](#) et pour iOS dans l'[App Store](#). ■



Proximeo s'inscrit dans une dynamique inédite pour renforcer l'attractivité de l'artisanat et fidéliser ses salariés.

Agenda

27 juin

Déplacement du Président de l'U2P en région Auvergne-Rhône-Alpes à l'invitation de l'U2P de région.

28 juin

Participation du Secrétaire Général de l'U2P à l'événement « Les réussites du dialogue social » à l'invitation de Muriel Pénicaud, Ministre du Travail.

2 juillet

Rencontre entre le Président et le Secrétaire Général de l'U2P et Jonathan Nussbaumer, Conseiller technique Industrie, Commerce et Artisanat du Premier ministre

4 juillet

Rencontre entre le Secrétaire Général de l'U2P et Alexis Zajdenweber, Conseiller en charge du pôle Économie, Finances et Industrie de la Présidence de la République.

Rencontre entre le Président de l'U2P et Franck Morel, Conseiller Relations sociales, Travail, Emploi et Formation professionnelle du Premier ministre.

8 juillet

Participation de l'U2P à une réunion de la Commission nationale de lutte contre le travail illégal, en présence de Muriel Pénicaud.

9 juillet

Rencontre entre le Président de l'U2P et le Député Philippe Huppé.

18 juillet

Réunion du Président et du Secrétaire Général de l'U2P avec le Président et le Directeur Général du MEDEF.

Brèves

En Corse, la grève maritime inquiète.

Dans un courrier adressé aux préfets des Bouches-du-Rhône, de Corse et de Haute-Corse ainsi qu'au préfet maritime de la Méditerranée, l'U2P de Corse, aux côtés des chambres consulaires et des autres organisations patronales, s'est émue d'une menace de blocage du port de Bastia. Rappelant leur respect plein et entier du droit de grève, les auteurs du courrier ont néanmoins souligné l'impact démesuré de ce mouvement social sur l'économie de l'île, en particulier après un mois de mai « *parmi les plus mauvais observés* » et alors que la saison touristique devrait bientôt battre son plein.

Canicule : l'artisanat du bâtiment appelle à la vigilance.

La CAPEB (artisanat du bâtiment, membre de l'U2P), par la voix de son Président Patrick Liébus, et Julien Denormandie, ministre de la Ville et du Logement, ont appelé à la vigilance les artisans du bâtiment, particulièrement concernés par les vagues de chaleur, notamment en raison du travail en plein air. Ils ont également rappelé les bonnes pratiques à adopter lorsque les températures dépassent 30 °C et en cas de coup de chaleur. « *Nous devons tous être collectivement vigilants dans la période de canicule qui s'ouvre et va durer plusieurs jours* », a indiqué le ministre. De son côté Patrick Liébus a expliqué : « *L'aménagement des horaires est indispensable, surtout dans les métiers du gros œuvre : démarrer vers 6 heures du matin, pour finir plus tôt, quand cela est possible. Une vigilance accrue est à avoir concernant les travaux sur toitures.* »

Les professionnels libéraux mettent en garde contre une réforme des retraites injuste et confiscatoire.

L'Union nationale des professions libérales (UNAPL, membre de l'U2P), qui n'est pas opposée à un régime universel, solidaire et par répartition, a toutefois tenu à rappeler le 18 juin dernier ses lignes rouges en matière de réforme des retraites. L'organisation

souligne en particulier que les professionnels libéraux « construisent seuls leur future retraite, en grande partie par des régimes complémentaires adaptés aux différentes professions. » De ce fait, l'instauration d'un plafond de cotisations à 3 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale (PASS), associé à un taux de cotisation de 28 % jusqu'à 1 PASS, conduirait à doubler les cotisations pour certains professionnels libéraux et à réduire les pensions pour d'autres. Aussi l'UNAPL demande que le plafonnement des cotisations n'excède pas 1,5 PASS, et que le montant de la cotisation tienne compte des cotisations actuelles. Par ailleurs, elle est fermement opposée à ce que les professionnels libéraux se voient dépossédés des réserves accumulées par les régimes complémentaires grâce à leurs efforts passés. Ces réserves, qui représentent 27 milliards d'euros, doivent rester la propriété de ceux qui les ont constituées.

Commerce alimentaire : une préférence croissante pour les petits commerces.

Dans son étude *Le commerce en 2018*, parue le 21 juin, l'INSEE constate que de plus en plus de consommateurs déclarent désirer manger sain, mieux et responsable. Les ventes continuent ainsi de progresser dans les enseignes bio mais aussi dans les petites surfaces généralistes. En parallèle, l'institut souligne que l'activité des grandes surfaces décroît fortement.

L'action de l'U2P contre les grandes surfaces périphériques porte ses fruits.

Après une intense mobilisation de l'U2P pour la revitalisation des centres-villes, en particulier lors du Salon des maires et des collectivités locales en novembre 2018, les préfets seront désormais en mesure de suspendre l'implantation de grandes surfaces commerciales en périphérie lorsqu'une opération de revitalisation du territoire (ORT) est mise en œuvre. Une avancée qui s'inscrit dans le cadre de la loi ELAN et, plus largement, dans le plan « Action cœur de ville », doté d'une enveloppe de 5 milliards d'euros et dont 222 villes devraient bénéficier sur cinq ans. ■